



NOM / PRENOM

ADRESSE.....

CPCOMMUNE

EMAIL Tél.

PASS SAISON VAL D'AZUN*	FORFAIT SKI NORDIQUE	FORFAIT NORDIC PARK	FORFAIT RAQUETTES
Azun Pass Adulte <u>jusqu'au 17 novembre</u>	85 € au lieu de 100 €	59 €	50 €
Azun Pass Juniors (5 – 16 ans)	40 €	40 €	38 €
Azun Pass Famille (2 adultes + 2 juniors 5-16 ans)	245 €	160 €	130 €

*Inclus : Accès libre et illimité aux pistes de l'Espace nordique du Val d'Azun + demi-tarif dans les autres stations des Pyrénées + parking Pont d'Espagne gratuit + 2 forfaits journées offerts + 1 cadeau surprise.

NOM / PRENOM	FORMULE PASS SAISON	PRIX UNITAIRE	ASSURANCE 12 € (1)	TOTAL
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€
TOTAL				

(1) Rajoutez la somme de 12 € dans la colonne si vous souhaitez souscrire à une assurance avec votre forfait nordique.

PIÈCES OBLIGATOIRES à fournir avec votre BON DE COMMANDE :

- 1 photo par personne en indiquant le nom et la date de naissance au verso.
- Le paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Envoyer votre commande uniquement à :

ESPACE NORDIQUE DU VAL D'AZUN – communauté de communes Pyrénées-Vallées des Gaves – 1 rue St Orens - 65400 ARGELÈS-GAZOST.

ATTENTION : Pour toute commande incomplète ou envoyée après le 17 novembre 2019, le tarif de 100 € est appliqué.

Cochez le lieu de retrait de vos pass (uniquement sur ces points de retrait)

Communauté de communes à Argelès-G. Billetterie au col de Courduque Billetterie au col du Soulor

Envoi postal : Joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse d'expédition (un timbre de 100g lettre verte pour 1 ou 2 Pass + 1 timbre de 100g par Pass supplémentaire – envoi non sécurisé).

Fait à..... (Lieu), Le (Date)

J'atteste avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente
Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SAISON 2019/2020

Les présentes conditions de vente affichées en billetterie, sur le site internet (www.station-valdazun.com) et au dos du bon de commande, entraînent le fait que l'acheteur y adhère de façon entière et sans réserve (Art L 113-3 du code de la consommation).

CLAUSES GÉNÉRALES

Le forfait délivré est strictement personnel il est intransmissible et incessible. Il donne droit pendant la durée de validité à la libre circulation sur l'Espace nordique du Val d'Azun correspondant à la zone de validité du forfait (Soulor et Couraduque) et au type d'activité sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement. Il doit être présenté à tous les contrôles et l'utilisateur doit pouvoir justifier son identité. L'absence de forfait ou l'usage d'un forfait non-conforme, falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de 5 fois la valeur du titre concerné conformément à la législation en vigueur (loin°85-1407 du 30/12/1985).

UTILISATION DES FORFAITS

La photo est obligatoire sur les pass saison. Le prix des forfaits tient compte d'une utilisation moyenne du domaine. Les pass saisons ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement pour des raisons météorologiques ou personnelles. Les forfaits sont valables sur les deux entrées au domaine, Couraduque et Soulor. Les forfaits de la gamme « Nordique » donnent accès à l'ensemble de l'offre du domaine (pistes de ski de fond, de raquettes et Nordic park), les forfaits de la gamme « Nordic Park » donnent accès uniquement au Nordic Park (ski de piste, ski de fond et luge avec tapis roulants sur cet espace), les forfaits de la gamme « Raquettes » donnent accès aux pistes raquettes uniquement. Le pass saison doit être bien visible sur sa tenue pour faciliter le contrôle.

ASSURANCE

Le client peut souscrire une assurance (optionnelle) couvrant les risques d'accidents sur les pistes. Cette assurance pourra être contractée à la journée, à la semaine ou à la saison lors de l'achat du forfait, mais en aucun cas en cours de journée, de semaine ou de saison.

ACHAT PAR CORRESPONDANCE

Seuls les forfaits saison peuvent être achetés par correspondance pour les personnes domiciliées à plus de 30 km d'un lieu de retrait. Ils ne seront envoyés que sur demande écrite (via le formulaire ci-joint) et sur présentation du paiement par chèque à l'ordre du trésor public, à **ESPACE NORDIQUE DU VAL D'AZUN – communauté de communes Pyrénées-Vallées des Gaves– 1 rue St Orens - 65400 ARGELÈS-GAZOST.**

Les forfaits pourront être adressés par voie postale dans ce cas précis ou retirés à la communauté de communes à Argelès-Gazost, ou en billetterie à compter de l'ouverture du domaine.

PERTE / VOL / OUBLI / ACCIDENTS / HIVER SANS NEIGE

En cas de perte, vol, oubli, accidents et/ou hiver sans neige, les forfaits ne sont ni remplacés ni remboursés. Les forfaits retrouvés sont conservés en billetterie.

DEGRADATION DE MATERIEL

Dans le cadre de son obligation contractuelle, la communauté de communes Pyrénées-vallée des Gaves n'est tenue qu'à une obligation de moyens (vente de forfaits exclusivement). La communauté de communes ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dégradations occasionnées aux matériels de ski, raquettes ou tenues dues à l'intervention d'éléments extérieurs (tiers, clients, évolutions des conditions météorologiques et du manteau neigeux)

LOI APPLICABLE ET LITIGE

Le présent contrat est soumis à la loi française. Avant tout contentieux, les parties s'obligent à une procédure de conciliation. En cas de contentieux, seul le tribunal Administratif de Tarbes est compétent.